

ÉVALUATION DES PROGRAMMES
Plan de mise en oeuvre - Suivi du CGV
Psychologie - cycles supérieurs

Recommandations du Conseil des gouverneurs	Réponses de l'École
<p>1. Que l'École de psychologie révise les critères d'admission aux programmes de Maîtrise ès arts en psychologie et de Doctorat en psychologie (Ph. D.) afin de favoriser l'intégration d'étudiantes et étudiants de domaines connexes.</p>	<p>Nous proposerons les critères d'admission ci-dessous.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maîtrise : détenir un baccalauréat avec spécialisation en psychologie d'une université reconnue ou l'équivalent avec une moyenne de 3,00 sur une échelle de 4,30. Divers baccalauréats offrant une formation connexe peuvent également servir de base d'admission, toutefois, une propédeutique peut être exigée; - Doctorat : détenir une maîtrise en psychologie ou dans un domaine connexe d'une université reconnue avec une moyenne minimale de 3,50 sur une échelle de 4,30;
<p>2. Que l'École de psychologie examine la pertinence d'exiger que le projet de thèse de Maîtrise soit bien déterminé à la fin de la première session d'automne afin d'accélérer le parcours étudiant.</p>	<p>Nous proposons de rendre obligatoire l'inscription au séminaire de thèse dès la première session d'inscription à la Maîtrise.</p>
<p>3. Que l'École de psychologie explore les possibilités de mieux coordonner ses activités afin d'améliorer le processus d'admission.</p>	<p>Nous nous engageons à contacter le registrariat pour discuter de possibilités d'amélioration au processus d'admission.</p>
<p>4. Que l'École de psychologie explore la possibilité de renforcer la formation en méthodologies quantitatives et qualitatives et en évaluation de programmes et d'intégrer l'utilisation de logiciels spécialisés</p>	<p>Nous proposons de publiciser davantage la possibilité de faire des cours au choix dans le cadre de la Maîtrise et du Doctorat.</p>
<p>5. Que l'École de psychologie explore différentes stratégies de soutien financier aux étudiantes et étudiants</p>	<p>Nous proposons de publiciser davantage le fait que l'Université de Moncton subventionne les frais de scolarités de nos étudiantes et étudiants au PhD et d'entreprendre des démarches auprès de la FESR pour déterminer de la possibilité d'étendre ces subventions au programme de Maîtrise.</p>

Le 26 octobre 2020